



Communiqué de l'Union locale CGT d'Aubervilliers

Aubervilliers, le 8 octobre 2026

177 976€ pour le Directeur général de l'OPH d'Aubervilliers : Une récompense indécente à l'incompétence !

Après le changement de majorité municipale, la tradition est de remplacer le directeur général de l'office HLM embauché par le maire précédent.

Le 15 septembre, la nouvelle présidente de l'OPH a décidé de demander au conseil d'administration d'homologuer une rupture conventionnelle pour le départ du Directeur Général, Monsieur PATURET.

La CGT a exprimé son désaccord !

En effet, nous estimons que la direction sortante a géré l'OPH à l'encontre des intérêts des salarié·es et des locataires. Entre autre : la dénonciation de l'accord d'entreprise sur le salaire minimum, des sanctions injustifiées contre des représentant·es syndicaux (et en particulier contre les Délégué·es Syndicaux CGT), un manque de gardien·nes d'immeuble (comme le précise le rapport du ministère du logement de 2023), la fermeture de bureaux d'accueil etc. La gestion de l'organisme nous préoccupe aussi, par exemple : le chaotique chantier de l'opération de rénovation de la cité Gabriel Péri, le report de l'opération de rénovation du « 21/25 Tillon », les 28 irrégularités pointées par le rapport de contrôle de l'Agence Nationale de Contrôle du Logement Social en 2023, la révision des investissements à la baisse lors du conseil d'administration du 15 septembre etc.

La municipalité a choisi de remercier le Directeur général sans aucune prise en compte des préjudices qu'il a causés aux locataires et aux salarié·es.

Le Directeur général de l'OPH d'Aubervilliers est donc parti le 1er octobre 2026 avec une indemnité de 177 976 euros !

Les locataires, qui cohabitent avec des rats et des cafards, des ascenseurs en panne et les salarié·es qui font face à une rigueur budgétaire apprécieront !

En effet, rien ne justifie que le Directeur Général bénéficie de l'énorme indemnité légale de rupture conventionnelle à laquelle s'ajoute une part transactionnelle (un p'tit supplément !).

Pour la CGT, cet arrangement n'est pas acceptable vu la situation depuis 5 ans et demi sous la direction de Monsieur PATURET.

Une procédure disciplinaire, voilà ce qu'aurait mérité le personnage si le Conseil d'administration avait eu un peu plus de courage !

.....

Union Locale CGT d'Aubervilliers

92, avenue Victor Hugo / 1 rue des 21 appelés – 93300 AUBERVILLIERS

Tél. : 06.73.31.35.17 - E-mail : contact@ulcgtaubervilliers.com